

3) En 1980, le Fonds du désarmement a été créé par le Ministère des affaires extérieures afin d'aider les Canadiens qui cherchent à contribuer au débat sur les questions de désarmement. Le Fonds a octroyé plus de 1,7 million de dollars à des Canadiens s'intéressant à ces questions, afin qu'ils puissent organiser des conférences, procéder à des travaux de recherche et mener d'autres activités de ce type.

4) En 1984, le Parlement canadien a créé l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Recevant actuellement une subvention de 5 millions de dollars par an, l'Institut cherche à mieux faire connaître et comprendre les questions de paix et de sécurité internationales du point de vue canadien.

14. Ces mesures, et d'autres encore, montrent que le Canada est très désireux de faire en sorte que le grand public connaisse mieux les questions de désarmement et participe au débat à leur sujet. C'est pourquoi le Canada attache beaucoup d'importance aux efforts entrepris à cette fin par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le Canada a toujours fermement appuyé la Campagne mondiale pour le désarmement. En fait, depuis qu'elle a commencé, il a versé 400 000 dollars de contributions, se plaçant ainsi au premier rang des contributeurs. Lors de la Conférence pour les annonces de contributions pour 1986-1987, le montant annoncé par le Canada représentait 10 % du montant total des contributions annoncées. Cela dit, sur les 55 délégations participant à cette conférence, 13 seulement ont annoncé des contributions, ce qui dénote le manque d'enthousiasme de la communauté internationale à l'égard de la Campagne. C'est pourquoi le Canada demande instamment aux autres Etats Membres d'indiquer clairement leur position à l'égard de la Campagne mondiale pour le désarmement qui, pour être menée à bonne fin, exige un appui politique et financier nettement déclaré. Si un tel appui existe, le Canada continuera à contribuer au succès de la Campagne. Dans le cas contraire, le Canada estime qu'il faudrait prévoir à cette session extraordinaire d'évaluer la viabilité de la Campagne et l'intérêt qu'il y aurait à la poursuivre.

16. En ce qui concerne le Département des affaires de désarmement, le Canada souhaiterait que son rôle soit renforcé. Nous estimons qu'il faudrait donner au Département les moyens de faire davantage, notamment d'élaborer et d'administrer des programmes d'orientation à l'intention des représentants des ONG. Ces programmes permettraient aux ONG de mieux comprendre le fonctionnement de l'ONU et son rôle en matière de désarmement. Le Canada a pour pratique d'envoyer des représentants d'ONG à la Première Commission et aux sessions extraordinaires consacrées au désarmement, et cette pratique pourrait être un exemple de la façon dont ces programmes d'orientation peuvent être envisagés. Pour l'instant, le Gouvernement canadien a l'intention de s'employer activement à mettre au point d'autres programmes de ce type à l'intention de l'ensemble des ONG canadiennes. Le Canada partagera avec la communauté internationale les résultats de ces programmes et l'expérience ainsi acquise, avec l'espoir que ces programmes pourront trouver des applications dans d'autres Etats. Cette proposition répond à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son allocution du 31 mai, lors de la séance d'ouverture de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement :